



DIVISION • SCOLAIRE
FRANCO-MANITOBAINE

**SUPPLÉANTS POUR LES AUXILIAIRES, BIBLIOTECHNICIENS, CONCIERGES
ET SECRÉTAIRES**

Année scolaire 2020-2021

La Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) est à la recherche de suppléants pour remplacer le personnel de soutien dans ses écoles (auxiliaires, bibliotechniciens, concierges et secrétaires) pour l'année scolaire 2020-2021. Un suppléant est embauché pour travailler de façon occasionnelle. La DSFM est composée de 25 établissements d'enseignement en français situés dans diverses communautés au Manitoba.

Les candidat(e)s doivent :

- ♦ Posséder un diplôme d'études secondaires;
- ♦ Avoir d'excellentes habiletés de communication;
- ♦ Avoir de l'expérience à travailler avec des enfants d'âge scolaire;
- ♦ Démontrer une grande capacité à exercer sa pensée critique;
- ♦ Posséder d'excellentes connaissances du français parlé et écrit;
- ♦ Démontrer la capacité de travailler en équipe et avoir de l'entregent;
- ♦ Démontrer de l'enthousiasme, de la débrouillardise et une ouverture d'esprit;
- ♦ Collaborer étroitement avec l'équipe-école;
- ♦ Adhérer à la philosophie de l'inclusion;
- ♦ Promouvoir et rehausser la construction identitaire;
- ♦ Promouvoir la mission de la DSFM et de la communauté scolaire

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur demande, accompagnée d'un curriculum vitæ en français et trois (3) noms de référence au :

Service des ressources humaines
Division scolaire franco-manitobaine
1263, chemin Dawson
Lorette (Manitoba) R5K 0S1

Courriel : ressources.humaines@dsfm.mb.ca

Téléphone : (204) 878-4424 poste 228 Télécopieur (204) 878-3229

Notez bien qu'avant que votre demande soit revue, vous devez soumettre l'originale d'une vérification du casier judiciaire avec une vérification pour les personnes appelées à travailler auprès des personnes vulnérables récente de moins de 12 mois, jugée satisfaisante par l'employeur et compléter la demande de vérification du registre concernant les mauvais traitements. Si votre dossier personnel contient les originaux ou copies certifiées des vérifications mentionnées ci-haut qui sont datées moins de 3 ans, il n'est pas nécessaire de nous fournir une mise à jour. La DSFM ne vous garantit pas des journées de travail. Ceci demeure à la discrétion des écoles de choisir leurs suppléants et les contacter au besoin.